

Aide à la présentation des budgets prévisionnels des clubs de judo à l'appui des demandes de subventions

Le budget prévisionnel...

Le budget prévisionnel est une projection des dépenses et des recettes sur l'année à venir ou sur la durée du projet poursuivi. Il est établi en début d'exercice pour l'année N+1, ou en début de période de réalisation du projet, pour l'ensemble de la durée de sa réalisation. Concrètement, l'association dresse un état prévisionnel des ressources dont elle espère bénéficier et des charges hypothétiques auxquelles elle va devoir faire face dans le cadre de la poursuite de ses objectifs.

... répond à 4 objectifs

<u>Prévoir</u>: faut-il aller chercher de nouvelles recettes pour supporter l'augmentation prévue des dépenses ? Ou à l'inverse: quelles sont les dépenses à engager pour soutenir la croissance de l'activité ?

<u>Piloter l'association tout au long de l'année</u> : est-ce que la situation réelle correspond à ce qui avait été prévu ? Dans le cas contraire, comment corriger le tir ? Le budget prévisionnel est à la fois un guide et un garde-fou.

<u>Partager avec vos membres le projet de l'association</u>: le budget est en effet voté lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association. Il permet de fédérer les membres autour d'un projet, d'un modèle économique ou de grands investissements qui seront entrepris pendant l'année et la durée du mandat.

<u>Rechercher des fonds</u>: la plupart des partenaires publics et privés exigent un budget prévisionnel pour vos demandes de financement. C'est la traduction économique du projet auquel vous proposez à vos partenaires de s'associer. Le budget prévisionnel est notamment utile pour les subventions auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département ou de la commune.

Quelques règles à connaître

<u>L'exigence administrative de respecter le plan comptable</u> : le plan comptable établit un système de classement des charges et produits selon des normes qui permettent les analyses économiques et fiscales des comptes de résultats et des budgets prévisionnels.

<u>Devoir de sincérité</u> : le budget prévisionnel se doit d'être le reflet le plus exact possible de l'évaluation des charges et produits permettant de mettre en œuvre l'activité et les projets de l'association pour la période à venir.

Autres règles :

- Le budget prévisionnel couvre une période définie (année civile ou scolaire/sportive de 12 mois, ou période de réalisation d'un projet précis). Il est dès lors nécessaire de préciser les dates de début et de fin de la période envisagée.
- Il est toujours équilibré (le total des charges doit être égal au total des produits).
- Il doit, par ailleurs, faire apparaître les montants sollicités des subventions.

Les deux types de budgets prévisionnels

Le budget prévisionnel annuel doit refléter l'ensemble de l'activité de l'association au cours de l'année à venir.

Le budget prévisionnel établi dans le cadre d'un projet que l'association cherche à faire subventionner, ne doit faire état que des charges et des produits en lien direct avec la réalisation du projet (par exemple les charges de personnel de l'association seront proratisées au temps nécessaire à la réalisation du projet).

Dans le cadre d'un projet, l'association peut faire apparaître en produits des fonds propres. Ceux-ci permettent notamment :

- o D'équilibrer le budget prévisionnel charges/produits.
- De montrer aux financeurs du projet que l'association ne se repose pas uniquement sur eux pour la mise en place du projet ;
- Une association qui reçoit une subvention de fonctionnement annuelle peut décider d'en affecter elle-même une partie à la réalisation de tel ou tel projet. Dans ce cas, la part de la subvention mobilisée n'apparaîtra pas sur la ligne propre au financeur (ex : commune), mais dans les fonds propres.

Les tableaux ci-après sont destinés à vous aider à établir votre budget prévisionnel.

CHARGES	Exemple de correspondances
60 – Achat	Exemple de correspondances
Achats d'études et de prestations de services	Factures travailleurs indépendants, prêt de main d'œuvre à
Actiats d'étades et de préstations de services	but non lucratif d'un autre club,
Achats non stockés de matières et de fournitures	Fournitures administratives
Fournitures non stockables (eau, énergie)	Eau, électricité, gaz
Fourniture d'entretien et de petit équipement	Produits d'entretien, petit mobilier, petit matériel sportif, et
Autres fournitures	tout achat de matériel ne donnant pas lieu à amortissement
Autres tournitures	Achats stockés type produits pour buvette, boutique du club, passeports judo
61 – Services extérieurs	
Locations	Loyers des locaux, charges de copropriété, locations de salles, locations de véhicules ou de matériel divers, place de parking permanente
Entretien et réparation	Maintenance copieur, petits travaux ne donnant pas lieu à amortissement, réparation matériel informatique
Assurance	Assurances du local, des bénévoles, de l'association
Documentation	Achats de livres, revues
Divers	
62 – Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	Honoraires comptables, mise à disposition de personnel dans
	le cadre d'un groupement d'employeurs
Publicité, publication	Affiches, flyers, livrets, goodies
Déplacements, missions	Frais de déplacements, transport athlètes (train, car avec
	chauffeur, avion), remboursement frais kilométriques,
	péages, carburant, parking temporaire, hôtel, restauration, pot, réceptions
Frais postaux et de télécommunications	Abonnements téléphoniques, Internet, timbres
Services bancaires, autres	Frais de gestion de comptes, cotisations CB
63 – Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération	Participation de l'employeur à la formation professionnelle
	continue (OPCO AFDAS)
Autres impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxe foncière, redevance TV,
64 – Charges de personnel	
Rémunération des personnels	Salaires nets, chèques emploi associatif
Charges sociales	URSSAF, Caisses de retraite et de prévoyance
Autres charges de personnel	Médecine du travail
65 – Autres charges de gestion courante	Cotisations liées à l'activité ou aux statuts (Fédération, Ligue, Comité, CDOS,). Ex : licences FFJDA, cotisation club
	départementale et régionale
66 – Charges financières	Intérêts des emprunts, agios
67 – Charges exceptionnelles	11 212 213 2114 2114 2114
68 – Dotation aux amortissements (provisions	Dotations aux amortissements de l'année sur toutes
pour renouvellement)	immobilisations confondues (concerne le gros matériel)
69 – Impôts sur les bénéfices (IS); Participation	
des salariés	
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES AU PROJET	Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet!
Charges fixes de fonctionnement	Proratisation des charges fixes de fonctionnement à la
Frais financiers	hauteur du projet Proratisation des frais financiers à la hauteur du projet
	Autres affectations de charges indirectes
Autres	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	Doit être égal au total des Produits prévisionnels

86 – Emplois des contributions volontaires en	Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 87 des
nature	produits
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	Estimation du coût des équipements sportifs mis à disposition
	(par la commune par exemple) ou autres prestations
Prestations	Prestations réalisées gratuitement par un tiers
Personnel bénévole	Estimation du coût du service rendu par les bénévoles
TOTAL DES CHARGES	Doit être égal au total des Produits

PRODUITS	Exemple de correspondances
70 – Vente de produits finis, de marchandises,	Evenible as senicebenganises
prestations de services	
Prestation de services	Vente de prestations (cours, stages, séminaires) à destination de personnes autres que vos licenciés
Vente de marchandises	Revente de matériel neuf ou d'occasion, revente de t-shirts, vente de produits de la boutique du club, passeports
Produits des activités d'annexes	Revenus des manifestations (loterie, buvette, soirée de gala), qui ne répondent pas à l'objet premier de l'association
74 – Subventions d'exploitation	
Etat : (précisez le(s) ministère(s) / directions ou services déconcentrés sollicité(s))	Ex : Fonds territoriaux ANS, Emploi CNDS, CNDS Apprentissage
Conseil(s) Régional(aux)	Subventions de fonctionnement ou de projet attribuées par la Région
Conseil(s) Départemental(aux)	Subventions de fonctionnement ou de projet attribuées par le Département
Commune(s), communautés de communes ou d'agglomérations	Subventions de fonctionnement ou de projet attribuées par une ou plusieurs communes / EPCI
Organismes sociaux (à détailler)	CAF,
Fonds européens	
L'agence de service et de paiement (ASP)	Emplois aidés par l'Etat, Services civiques
Aides privées	Partenariats : sponsoring, mécénat
Autres établissements publics	
75 – Autres produits de gestion courante	
Cotisations	Cotisations, adhésions, licences
Dons manuels	Dons, abandon de frais des membres de l'association
1 7/5 - Droduite tinanciore	
76 – Produits financiers	Intérêts des comptes épargne
77 - Produits exceptionnels	Intérêts des comptes épargne Legs
	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation
 77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges 	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire
 ₹₹ = Produits exceptionnels ₹₹ = Reprises sur amortissements et provisions 	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet!
 77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges 	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement reçue par l'association, dépenses non couvertes par les
77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement
77 = Produits exceptionnels 78 = Reprises sur amortissements et provisions 79 = Transfert de charges RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET Fonds propres	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement reçue par l'association, dépenses non couvertes par les produits reçus spécifiquement pour la réalisation du projet Doit être égal au total des Charges prévisionnelles Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 86 des
77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET Fonds propres TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement reçue par l'association, dépenses non couvertes par les produits reçus spécifiquement pour la réalisation du projet Doit être égal au total des Charges prévisionnelles
77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET Fonds propres TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS 87 – Contributions volontaires en nature	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement reçue par l'association, dépenses non couvertes par les produits reçus spécifiquement pour la réalisation du projet Doit être égal au total des Charges prévisionnelles Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 86 des charges
77 – Produits exceptionnels 78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 – Transfert de charges RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET Fonds propres TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS 87 – Contributions volontaires en nature Bénévolat	Intérêts des comptes épargne Legs Ex : revente de gros matériel encore sous le coup d'une immobilisation Refacturations de l'association en tant qu'intermédiaire Uniquement dans le cadre d'une subvention de projet! Affectation d'une part des subventions de fonctionnement reçue par l'association, dépenses non couvertes par les produits reçus spécifiquement pour la réalisation du projet Doit être égal au total des Charges prévisionnelles Ce total doit être égal à la somme indiquée en compte 86 des charges Estimation du coût du service rendu par les bénévoles Estimation du coût des équipements sportifs mis à disposition